

Dossier préparé par Claude UNGAR ☎ 01.47.59.03.91 📧 [ragnu@club-internet.fr](mailto:ragnu@club-internet.fr)

COPY

Dossier présenté en mai 2018 par

Jacques WENIG  
24 avenue de Suffren - 75015 Paris  
[Jacques@jwenig.net](mailto:Jacques@jwenig.net)  
Tél +336 03 06 90 12

Pour une reconnaissance au titre de Juste parmi les Nations de :

<u>Robert</u> Léon RUFFIN	Né le 27 août 1902 à Cambrai (Nord)	Décédé le 11 avril 1979 à Margny-les-Compiègne (Oise)
<u>Charlotte</u> Suzanne RUFFIN, son épouse née LEGRAND	Née le 1 <sup>er</sup> décembre 1899 à Saint-Rémy-Blanzy (Aisne)	Décédée le 9 octobre 1972 à Compiègne (Oise)

qui ont caché, aidé et sauvé :

Jacques WENIG	Né le 22 novembre 1936 à Paris (75006)	TEMOIN 81 ans
---------------	---	---------------

à

**COMPIEGNE** (60200) ; département : **OISE** ; région : **HAUTS-DE-FRANCE**



De décembre 1942 à la Libération (août 1944)

**REMARQUE :**

Jacques WENIG et son frère Roger ont été cachés et sauvés par **Charles et Marie MONNIER**.

(Dossier lié n°10342 : **Charles et Marie MONNIER**, nommés Justes parmi les nations en 2004)

- Roger WENIG, de 1941 jusqu'à la fin de la guerre en 1945
- Jacques WENIG, de 1941 à décembre 1942 puis Jacques est recueilli par **Robert et Charlotte RUFFIN** jusqu'à la Libération.

# RENSEIGNEMENTS SUR LES JUSTES PROPOSÉS

## Robert Léon RUFFIN

Né le 27 août 1902 à Cambrai (Nord)



Décédé le 11 avril 1979 à Margny-les-Compiègne (Oise)

243/229  
DECES  
RUFFIN  
Robert, Léon

Le onze avril mil neuf cent soixante dix neuf, à sept heures quarante cinq, est décédé, 37 rue Saint-Joseph : Robert, Léon RUFFIN, retraité, domicilié à Margny-lès-Compiègne (oise), 11 Avenue Octave Butin ; né à CAMBRAI \*\*\*\*\* (Nord), le vingt sept août mil neuf cent deux ; fils de Camille RUFFIN, et de Blanche, Catherine THULLIEZ, époux décédés ; Epoux de Louise, Anne, Marie SEREN. Dressé le même jour, quinze heures, sur la déclaration de Liliane VAQUEZ, épouse ACCART, quarante six ans, employée de bureau, domiciliée à Compiègne\*, qui, lecture faite, et invitée à lire l'acte, a signé avec Nous, Jean LEGENDRE, Député Honoraire, Maire et Officier de l'Etat Civil de \*\*\*\*\* Compiègne, Chevalier de la légion d'Honneur.

---  
Pour copie certifiée conforme aux registres de l'Etat-Civil le  
31 MAI 2018  
Fait à COMPIÈGNE  
Pour le Maire, l'Agent délégué

*Vaquez*



## Charlotte Suzanne RUFFIN, son épouse née LEGRAND



Née le 1<sup>er</sup> décembre 1899 à Saint-Rémy-Blanzy (Aisne)

Décédée le 9 octobre 1972 à Compiègne (Oise)

612  
DÉCÈS  
LEGRAND  
Charlotte Suzanne

Le neuf octobre mil neuf cent soixante douze, trois heures est décédée 42 rue de Paris \*\*\* Charlotte Suzanne LEGRAND sans profession, domiciliée à Compiègne 30 rue Jules Mélines, née à \*\*\* Saint Rémy Blanzy (Aisne) le premier décembre mil huit cent quatre vingt dix neuf ; fille de \*\*\* Paul LEGRAND et de Marie HUGES époux décédés, épouse de Robert Léon RUFFIN Dressé le jour susdit quinze heures sur la déclaration de Maurice Lependu cinquante cinq ans, chef de bureau à \*\*\*\*\* Compiègne, qui lecture faite et invité à lire l'acte a signé avec Nous, Jean LEGENDRE Député\*\*\*\* Honoraire, Maire et Officier de l'état civil de Compiègne.

---  
Pour copie certifiée conforme aux registres de l'Etat-Civil le  
29 MAI 2018  
Fait à COMPIÈGNE  
Pour le Maire, l'Agent délégué



Charlotte et Robert RUFFIN étaient commerçants.

Ils habitaient 22 rue de Senlis à Royallieu (60200)

Après-guerre, ils ont vécu 22 rue Jules Mélines à Compiègne (60200)

**Ils n'ont pas eu d'enfant.**

---

## RENSEIGNEMENTS SUR LA FAMILLE DES JUSTES PROPOSÉS

Les descendants ou ayant-droit de Charlotte et Robert RUFFIN

Neveu, nièce, cousin,...

**En attente, s'ils existent**

Lien de parenté avec Charlotte et Robert RUFFIN

Documents de l'état-civil et éventuellement arbre généalogique

# RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE SAUVÉE

## Jacques WENIG

Né le 22 novembre 1936 à Paris (75006)

### TEMOIN (81 ans)

Il était un écolier de 7 ans en 1943

Il habitait chez le couple RUFFIN, 22 rue de Senlis à Royallieu (60200)



Jacques Wenig a produit un film documentaire racontant l'histoire de son père Zysman Wenig et celle de sa famille durant la guerre dont le titre est :  
 « *Je Reviendrai* »

Ce film a été diffusé à la télévision française.

Jacques Wenig a également fait publier les lettres que Zysman Wenig a envoyées de Pithiviers à sa femme Khayè.



# TÉMOIGNAGE DE JACQUES WENIG, LA PERSONNE SAUVÉE

(3 pages)

Je soussigné Jacques Wenig né le 22 novembre 1936 à Paris, demeurant 24, avenue de Suffren, 75015 Paris, certifie les faits suivants :

Mes parents juifs d'origine polonaise, tous deux nés à Konskie respectivement en 1913 pour mon père Zysman et en 1905 pour ma mère Khayé, née Grundman, ont émigré de Pologne pour la France, mon père en 1931 et ma mère en 1934 pour rejoindre une partie de leur famille établie à Paris (ma mère y avait une sœur et trois frères aînés et mon père avait une sœur aînée mariée avec l'un des frères aînés de ma mère). Ces frères et sœurs aînés avaient tous des enfants, la plus grande partie de la famille a été déportée à Auschwitz et y a péri.

Mes parents se sont mariés en 1936 et je suis le premier enfant né de cette union en novembre 1936. Mes parents m'ont déclaré français dès ma naissance ; un deuxième fils est né en 1940, également déclaré français à sa naissance, Roger, décédé en 2008. Mon père était tailleur pour femme à façon et ma mère l'aidait en tant que finisseuse. Peu de temps après la déclaration de guerre avec l'Allemagne en 1939 mon père a tenté d'intégrer la Légion Etrangère où il a été refusé car il n'avait pas les caractéristiques physiques requises (pieds plats). En 1939 mes parents m'avaient mis en pension chez un couple : Charles et Marie Monnier qui vivaient à Beauchamp dans la Somme commune proche du Tréport. Ce couple nous a recueilli mon jeune frère et moi-même après l'invasion de la France en 1940. Mon frère et moi sommes restés chez eux, moi jusqu'en décembre 1942 et mon frère Roger pour toute la durée de la guerre. Ce couple a été reconnu par Yad Vashem comme Justes parmi les Nations en 2004.

Mon père a été arrêté par la police française le 14 mai 1941 dans le cadre de la rafle dite du « billet vert ». Il a été déporté au camp de Pithiviers où il est resté interné jusqu'à son départ pour Auschwitz le 25 juin 1942 par le convoi numéro 4. Il a réussi à survivre à Auschwitz durant 937 jours, il a participé à l'une des marches de la mort consécutive à l'évacuation du camp le 23 janvier 1945, pour arriver au camp de Mauthausen en Autriche où il est resté une dizaine de jours pour être ensuite transféré dans un camp satellite à Ebensee dans le Tyrol où il a participé au creusement des galeries destinées à recueillir des industries d'armement allemandes. Il était encore en vie lorsqu'il a été libéré par l'armée américaine le 6 mai 1945. À son retour à Paris, par miracle, il a retrouvé sa femme et ses deux garçons vivants. Il est le seul survivant des 13 personnes de notre famille qui ont été soit déportées ou assassinées par les nazis. Il a vécu, et c'est extraordinaire, jusqu'à plus de 100 ans. Il est décédé en octobre 2013. J'ai produit un film documentaire racontant son histoire et celle de notre famille durant la guerre dont le titre est : Je Revivrai, qui a été diffusé sur deux chaînes de télévision françaises, La Chaîne Parlementaire (LCP) et RMC Découverte et acheté par le Ministère de l'Éducation Nationale, réseau Canopé, pour servir de support pédagogique au corps enseignant. J'ai également produit un coffret DVD comprenant ce film et un film « bonus » divisé en trois chapitres : (1) Les Enfants Cachés, recueillant mon témoignage et celui de mon frère Roger, (2) Le Retour, de notre père à Auschwitz en 2005 sur les lieux de sa déportation et (3) Les Héritiers, qui recueille le témoignage de mon demi-frère Michel et de l'une de mes filles tous deux nés après la guerre.

Après l'arrestation de mon père en mai 1941 ma mère s'est retrouvée seule avec ses deux enfants qui étaient heureusement en pension chez le couple

Monnier à Beauchamp en Picardie. Elle a fait le son mieux pour survivre durant cette période douloureuse où son mari était interné à Pithiviers en trouvant du travail pour gagner quelque argent afin de nourrir ses enfants et se procurer de la nourriture pour qu'elle la fasse parvenir à son mari à Pithiviers. L'un de ses neveux, Herman Schipke fils de sa sœur aînée Golda, arrêté pour faits de résistance fin 1941, a été fusillé par les Allemands au Mont-Valérien en décembre 1941. Cet assassinat a profondément affecté ma mère qui est tombée malade et a été une première fois hospitalisée dans l'hôpital parisien de la Salpêtrière. Après le départ de son mari à Auschwitz la plus grande partie de notre famille a été arrêtée dans le cadre de la rafle dite du « Vel' d'Hiv' ». Plusieurs de ses frères et sa sœur aînée ont été envoyés soit au camp de Beaune la Rolande, soit Drancy, ou Pithiviers, avec des enfants bas âge (cinq ans et trois ans). Ils ont tous été déportés à Auschwitz. Ces arrestations et déportations l'ont profondément affectée. Elle a été hospitalisée une deuxième fois au même hôpital de la Salpêtrière durant l'été 1942. Elle s'est donc retrouvée seule à Paris avec peu de possibilité de travailler sans se faire repérer et risquer de se voir déportée dans les mêmes conditions que sa famille. C'est pourquoi à sa sortie de l'hôpital de la Salpêtrière fin 1942 elle a réussi par ses relations et vraisemblablement par un réseau de résistance à trouver un emploi de cuisinière dans une famille bourgeoise de Compiègne, Monsieur et Madame d'Angleterre, ou peu de temps après être entrée à leur service elle leur a demandé le grand service s'ils connaissaient des amis qui seraient susceptibles de recueillir son fils aîné Jacques, moi en l'occurrence, afin de soulager le couple Monnier qui n'avait pas beaucoup de ressources et qui était déjà relativement âgé. C'est ainsi que je suis venu chez un couple d'amis des d'Angleterre : Robert et Charlotte Ruffin qui exploitait un petit commerce d'épicerie débit de boisson, dans une banlieue de Compiègne dénommée Royallieu, situé à quelques centaines de mètres du camp d'internement célèbre de Compiègne-Royallieu par lequel ont transité tous les convois de déportés à destination des camps de la mort.

Le couple Ruffin m'a donc accueilli comme leur filleul et je les appelais parrain et marraine. Ils m'ont traité comme si j'étais véritablement leur fils tout au long de mon séjour. Je suis allé à l'école communale qui était à une dizaine de mètres de leur commerce sur le même trottoir où j'ai poursuivi une scolarité normale sans être inquiété bien que, à au moins une reprise, un de mes « camarades » de classe m'ait dit que j'étais un sale juif ! De retour à la maison j'ai demandé à mon parrain : qu'est-ce que c'était un juif, sa réponse a été de me dire : c'est dangereux ne dis pas que tu l'es, leçon bien comprise. Dans le cadre de leur commerce mon parrain et ma marraine recevaient des soldats Allemands, mais j'ignorais tout des activités secrètes de mon parrain qui depuis le début de la guerre participait à divers réseaux et actions de résistance. À ce titre d'ailleurs vers la fin de la guerre alors que l'armée allemande abritait beaucoup de matériels et d'armements sous le couvert de la forêt de Compiègne, il me demandait, lorsque j'allais en forêt ramasser du bois, de rapporter des morceaux calibrés de différentes longueurs et grosseur figurant soit des camions, des canons, des tanks, des véhicules de transport. J'ai participé ainsi à mon insu à des actes de résistance. On trouvera d'ailleurs une relation de ceci dans plusieurs des documents officiels qui sont joints à mon dossier. Ma mère venait me voir aussi souvent qu'elle le pouvait car l'immeuble où elle vivait chez les d'Angleterre à Compiègne était à quelques dizaines de minutes de marche à pied de l'endroit où je me trouvais à

Royallieu. Lorsqu'elle venait me voir je savais, bien entendu, qu'elle était ma mère mais que je devais éviter de le montrer ce qui était assez déchirant aussi bien pour elle que pour moi. Je suis resté chez les Ruffin jusqu'à la libération de Compiègne par l'armée américaine qui est intervenue en août 1944. Une dernière précision, le couple Ruffin m'a hébergé sans que ma mère ne les ait rémunérés ; c'était une action « philanthropique » ainsi que le Commissaire du Gouvernement l'a dit lors de l'audience du Tribunal Administratif de Rouen devant lequel mon parrain Ruffin s'était pourvu afin que soit annulée la décision du Ministère des Anciens Combattants lui refusant le titre de Combattant Volontaire de la Résistance. Le Tribunal administratif a fait droit à sa demande. C'est bon de savoir que le fait de recueillir un enfant juif n'était pas un acte de résistance mais une action philanthropique pour un Commissaire de la République Française en 1961 !

Ma mère est rentrée à Paris où elle a récupéré l'appartement familial qui n'avait pas été occupé grâce à la concierge de l'immeuble qui était une amie. Je l'ai rejointe pour la rentrée des classes en septembre 1944 mais elle ne pouvait pas me garder avec elle car elle devait travailler. Elle m'a fait entrer par ses relations dans un des établissements de l'OSE le château de Corbeville à Orsay en banlieue sud de Paris où je suis resté tout l'hiver 1944-1945 jusqu'au retour de déportation de mon père début juin 1945 ; je n'ai réintégré le domicile familial que pour la rentrée des classes en septembre 1945. Ma pauvre mère est décédée en janvier 1949 des suites de la guerre n'ayant jamais pu se remettre de la perte de ses proches qu'elle adorait. Elle s'est suicidée au gaz rejoignant ainsi les siens.

Je suis resté en relations étroites avec Charles et Marie Monnier aussi bien qu'avec Robert et Charlotte Ruffin toute long de leur vie et jusqu'à leur décès. Mon frère Roger et moi et d'autres jeunes de la famille sommes allés passer des vacances scolaires chez les Monnier de la fin des années 1940 jusqu'au début des années 1950. J'ai continué de voir très régulièrement Robert et Charlotte Ruffin et je les ai accompagnés tout au long de leur vie jusqu'à leurs derniers jours. Ainsi que je l'ai dit, Robert Ruffin me considérait comme un fils adoptif. C'est ainsi qu'il m'a fait son légataire de tous ses biens aux termes d'un testament olographe qu'il avait fait signer par sa seconde épouse se méfiant à l'avance de ses réactions à mon encontre, testament qui a été invalidé car il ne respectait pas totalement les règles posées par le Code civil en la matière. Il n'empêche que telle était sa volonté.

Je sollicite de Yad Vashem et l'État d'Israël pour que Charlotte et Robert Ruffin soient reconnus comme Justes parmi les Nations car ces deux braves et bonnes personnes m'ont sauvé la vie durant la guerre au péril de la leur. Cette demande fait suite à celle qui a été acceptée par Yad Vashem concernant le couple Charles et Marie Monnier, distinction qui leur a été accordée en 2004. J'aurais pu faire la même demande à l'époque pour le couple Ruffin mais je n'avais pas en ma possession les documents que je vous transmets aujourd'hui à l'appui de ma demande.

Respectueusement,

Paris le 24 mai 2018

Jacques Wenig

## RÉSUMÉ DU SAUVETAGE

Les parents de Jacques sont tous deux nés à Konskie (Pologne) en 1913 pour le père Zysman et en 1905 pour la mère Khayè, née Grundman. Ils ont émigré de Pologne pour la France, le père en 1931 et la mère en 1934 pour rejoindre une partie de leur famille établie à Paris

Zysman et Khayè se sont mariés en 1936. Jacques est leur premier enfant né en novembre 1936. Un deuxième fils Roger est né en 1940. Roger est décédé en 2008.

Le père était tailleur pour femme à façon et son épouse l'aidait en tant que finisseuse. Peu de temps après la déclaration de guerre avec l'Allemagne en 1939 Zysman a tenté d'intégrer la Légion Etrangère où il a été refusé car il n'avait pas les caractéristiques physiques requises (pieds plats).

En 1939 les parents ont mis Jacques en pension chez un couple : Charles et Marie Monnier qui vivaient à Beauchamp dans la Somme. Ce couple a recueilli Robert et Jacques après l'invasion de la France en 1940. Tous deux sont restés chez eux, Jacques jusqu'en décembre 1942 et son frère Roger pour toute la durée de la guerre. Ce couple a été reconnu par Yad Vashem comme Justes parmi les Nations en 2004.

Le père, Zysman Wenig, est arrêté par la police française le 14 mai 1941. Il est interné au camp de Pithiviers jusqu'à son départ pour Auschwitz le 25 juin 1942 par le convoi numéro 4. Il est déporté à Auschwitz, puis est envoyé au camp de Mauthausen en Autriche et est ensuite transféré à Ebensee. Il est libéré par l'armée américaine le 6 mai 1945. À son retour à Paris il retrouve sa femme et ses deux garçons. Il est le seul survivant des 13 personnes de sa famille qui ont été soit déportées ou assassinées par les nazis. Il a vécu jusqu'à plus 100 ans. Il est décédé en octobre 2013.

Après l'arrestation de son mari en mai 1941, Khayè s'est retrouvée seule, ses deux enfants se trouvant en pension chez le couple Monnier à Beauchamp en Picardie. Après le départ de son mari à Auschwitz la plus grande partie de la famille est arrêtée lors de la rafle dite du « Vel' d'Hiv' ». Ces arrestations et déportations l'ont profondément affectée. Elle a été hospitalisée à l'hôpital de la Salpêtrière durant l'été 1942. À sa sortie de l'hôpital de la Salpêtrière fin 1942 elle a réussi par ses relations et vraisemblablement par un réseau de résistance à trouver un emploi de cuisinière dans une famille bourgeoise de Compiègne, Monsieur et Madame d'Angleterre. Peu de temps après être entrée à leur service elle leur a demandé s'ils connaissaient des amis qui seraient susceptibles de recueillir son fils aîné Jacques afin de soulager le couple des Monnier qui n'avaient pas beaucoup de ressources et qui étaient déjà relativement âgés. C'est ainsi que Jacques est venu chez un couple d'amis des d'Angleterre : Robert et Charlotte Ruffin qui exploitaient un petit commerce d'épicerie débit de boisson, dans une banlieue de Compiègne dénommée Royallieu, situé près du camp d'internement.

Le couple Ruffin a accueilli Jacques comme leur filleul. Il les appelait parrain et marraine. Ils l'ont traité comme s'il était véritablement leur fils tout au long de son séjour. Il est allé à l'école communale où il a poursuivi une scolarité normale sans être inquiété mais à une reprise, un de ses « camarades » de classe lui ait dit qu'il était un sale juif ! De retour à la maison il a demandé à mon parrain qu'est-ce que c'était un juif, sa réponse a été: « *c'est dangereux ne dis pas que tu l'es.* » Dans le cadre de leur commerce, son parrain et sa marraine recevaient des soldats Allemands, mais Jacques ignorait tout des activités secrètes de son parrain qui depuis le début de la guerre participait à divers réseaux et actions de résistance. Khayè, sa mère venait le voir aussi souvent qu'elle le pouvait car l'immeuble où elle vivait chez les d'Angleterre à Compiègne était près de l'endroit où il se trouvait à Royallieu. Lorsqu'elle venait le voir il savait, bien entendu, qu'elle était sa mère mais que il devait éviter de le montrer. Jacques est resté chez les Ruffin jusqu'à la libération de Compiègne en août 1944. le couple Ruffin a hébergé Jacques sans que Khayè ne les ait rémunérés.

Khayè est rentrée à Paris où elle a récupéré l'appartement familial. Jacques a réintégré le domicile familial pour la rentrée des classes en septembre 1945. Khayè est décédée en janvier 1949 des suites de la guerre, n'ayant jamais pu se remettre de la perte de ses proches qu'elle adorait. Elle s'est suicidée au gaz rejoignant ainsi les siens.

Jacques est resté en relations étroites avec Charles et Marie Monnier aussi bien qu'avec Robert et Charlotte Ruffin toute long de leur vie et jusqu'à leur décès. Jacques a continué de voir très régulièrement Robert et Charlotte Ruffin et il les a accompagnés tout au long de leur vie jusqu'à leurs derniers jours. Robert Ruffin le considérait comme un fils adoptif.

Cette demande fait suite à celle qui a été acceptée par Yad Vashem concernant le couple Charles et Marie Monnier, distinction qui leur a été accordée en 2004. Il aurait pu faire la même demande à l'époque pour le couple Ruffin mais il n'avait pas en sa possession les documents qu'il transmet aujourd'hui à l'appui de sa demande.

## ATTESTATIONS DE ZYSMAN WENIG, LE PÈRE DE JACQUES

NOTE de Jacques WENIG : (voir « COURRIER » en annexe)

*Il y a eu une erreur commise par mon épouse Thérèse qui a établi la demande de reconnaissance des Justes Charles et Marie Monnier en 2003-2004. Je suis arrivé chez les Ruffin en décembre 1942 et non en octobre 1943 comme indiqué. Je suis assez certain de cela car ma mère qui a été hospitalisée durant l'été 1942 à la Salpêtrière à Paris n'a pas pu rester à Paris durant aussi longtemps car c'était trop risqué après la rafle du Vel d'Hiv où quasiment tout le reste de famille y est passé. Elle a trouvé un poste de cuisinière dans une famille de Compiègne, les d'Angleterre, qui avaient pour amis les Ruffin chez qui je suis venu par suite de la demande que leur avait faite ma mère et leur intermédiaire amical auprès des Ruffin.*

Saint-Ouen, le 29/8/1952

Je soussigné WENIG Zysman, 49, Rue Pasteur à St.Ouen, déclare sur l'honneur que Monsieur RUFFIN Robert demeurant 22, Rue de Senlis Royalieu Compiègne, a gardé, durant l'occupation de 1942 à la libération, mon fils WENIG Jacques pendant mon internement au camp d'Auschwitz lui évitant ainsi à lui même cet internement.

Vu pour légalisation de la signature  
de M. *Zysman*  
apposée ci-  
Saint-Ouen, le 30/8/52  
Le Maire-Adjoint,

*Wenig*

*Zysman*



## A T T E S T A T I O N

Je soussigné, Monsieur WENIG Zysman, demeurant à SAINT OUEN, 49 rue Pasteur, certifie que Monsieur et Madame RUFFIN, 22 rue de Senlis à COMPIEGNE ont reçu chez eux, mon fils, Jacques WENIG en septembre 1941 jusqu'à la libération en 1944. L'enfant était âgé de cinq ans et n'appartenait à aucun mouvement ou réseau de résistance.

Moi-même je ne faisais partie d'aucun mouvement de résistance et j'ai été déporté à titre racial.

Le fait d'avoir pris mon fils Jacques chez eux à éviter à mon enfant d'être déporté car il était lui-même recherché par les autorités occupantes.

Je tiens donc à préciser que c'est grâce à Monsieur et Madame RUFFIN si j'ai retrouvé mon fils à mon retour.

Saint Ouen le 30 Mars 1954

# AUTRES TEMOIGNAGES ET ATTESTATIONS

« ... a caché chez lui pendant deux ans un jeune Juif dont les parents étaient déportés... »

MB

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE ROUEN**

Seine-Maritime, Eure, Oise et Somme

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

—  
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,  
—

BUREAU CENTRAL DU GREFFE  
A ROUEN

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE ROUEN,

JUGEMENT RENDU LE

27 JAN 1961

N° 364 de 1957/58

Aff. : RUFFIN Robert  
c/  
MINISTRE des ANCIENS COMBATTANTS  
et VICTIMES de la GUERRE

Sous la Présidence de M. J. PARIS,  
PRESENTS : MM. MOUNET & RICHARD, Conseillers ;  
M. LESTRADE-CARBONNEL, Commissaire  
du Gouvernement ;  
Mlle DAVELUY, Secrétaire-Greffier ;

Vu, enregistrés au Greffe Central de Rouen les 17 Juillet et 8 Décembre 1958, la requête et le mémoire ampliatif présentés pour le Sieur Robert RUFFIN, demeurant 22, rue de Senlis à Compiègne, tendant à ce qu'il plaise au Tribunal annuler la décision implicite de rejet résultant du silence opposé par le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre à un recours gracieux formé contre sa décision du 30 Décembre 1957 rejetant la demande du requérant, tendant à obtenir la carte de combattant volontaire de la résistance, ce faire attendu :

- que le Sieur RUFFIN après avoir accompli quelques actes isolés patriotiques en 1940, 1941 et 1942 devint membre du groupe de Compiègne du mouvement "Résistance" en novembre 1943, mouvement commandé par la Dame Louis et le Sieur Bouquerel ;
- que le Sieur RUFFIN a diffusé chaque mois plus d'une dizaine de journaux et tracts clandestins, remis environ 25 faux papiers à des évadés, réfractaires, patriotes en difficulté, remis des vêtements à deux évadés, caché chez lui pendant deux ans un jeune Juif dont les parents étaient déportés, mis son domicile à la disposition de son Chef de groupe comme boîte aux lettres et enfin participé aux combats de la Libération ;
- qu'ainsi, il remplit les conditions pour obtenir la carte de Combattant Volontaire de la Résistance ;

Vu la décision du 30 Décembre 1957 ;

« L'hébergement d'un enfant israélite relève[rait] de la philanthropie »

ANDRÉ BOSSIN  
DOCTEUR EN DROIT  
AVOCAT A LA COUR D'APPEL  
PARIS, 4, SQUARE DE LA TOUR-MAUBOURG  
TÉL. : INVALIDES 23-19

21 Janvier 1961

J'ai bien plaidé votre affaire hier devant le Tribunal Administratif. Il y avait d'ailleurs plusieurs affaires de cartes de CVR inscrites à l'audience.

Le Commissaire du Gouvernement n'a pas été très redoutable car s'il a écarté comme le Ministère, l'hébergement d'un enfant israélite, relevant de la philanthropie et même les faux papiers sur lesquels vous n'aviez guère donné de précisions, il a dit que le Tribunal pouvait considérer la diffusion des journaux et la transmission de renseignements comme étant des actes de résistance mais il a fait quelques réserves sur l'importance et donc la continuité exigées par la loi.

En ce qui me concerne j'ai mis en vedette le nombre et la précision des témoignages dont celui de Trognon qui fut votre "complice" pour les mêmes actions et qui, lui, obtint sa carte. J'ai expliqué également les conditions defectueuses de travail des commissions.

x de Rouen

voir d'un jugement rendu, en principe, Monsieur, à mes vœux.

L'audience du 13 avait été reporté deux assesseurs, désignés pour aller contrôler le referendum en Algérie n'étant pas rentrés.

Voilà ce qui s'est fait de ce fait. Rien car à Rouen le temps était mauvais et malade.

M. Ruffin  
22 rue de Senlis  
Compiègne

## PHOTOS



Charlotte et Robert RUFFIN



Charlotte RUFFIN et Jacques WENIG (Royallieu 1944)

AUTRES DOCUMENTS

SERVICES DE LA LÉGIION D'HONNEUR ET DE LA MÉDAILLE MILITAIRE  
 GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGIION D'HONNEUR  
 TRAITEMENT DE LA MÉDAILLE MILITAIRE  
 CERTIFICAT D'INSCRIPTION  
 N° 688 689 Somme annuelle: 15 F  
 Monsieur RUFFIN Robert  
 né le 27 août 1902 à COMPIÈGNE  
 département de l'Oise est inscrit au registre  
 matricule des Médailleurs militaires pour un traitement annuel de 15 F  
 payable par semestre, avec jouissance du 1 JAN 1953  
 Les arretages lui seront servis par le Centre Régional des Pensions  
 de la Seine  
 A Paris, le 13 MAI 1953  
 Pour le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur  
 Le Chef des Services de la Légion d'Honneur et de la Médaille Militaire  
 AVIS - Prière de lire attentivement les recommandations figurant au verso du présent certificat d'inscription.

Médaille militaire

Compagnie le 2 Novembre 1974  
 Monsieur TERREUX Léon  
 Président du Mouvement Résistance de Compiègne  
 Monsieur le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des  
 Armées, chargé des Anciens Combattants et Victimes de  
 Guerre  
 Monsieur le Ministre,  
 J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance,  
 l'attribution de la Croix de Chevalier dans l'Ordre du  
 Mérite National à Monsieur RUFFIN Robert, membre du  
 Mouvement Résistance, et Président de L'Amicale des An-  
 ciens de L'Association, et de la Base Adrienne de Compiègne  
 depuis 1957. Monsieur RUFFIN Adjudant Chef brava  
 -té méconnue d'Administration, a été à la guerre 39/45  
 affecté au centre de U.A.T. de Compiègne faisant fonc-  
 tion d'Officier méconnu spécialiste du matériel nou-  
 veau (Ballons à haute altitude M' sous les ordres du  
 Colonel MAURA, où il fut l'objet d'une proposition de  
 Sous Lieutenant. Le 17 Mai 1940, le centre de D.A.T. a  
 été évacué Compiègne pour se replier sur Evaux les Bains  
 où il fut nommé des volontaires pour occuper par Fax  
 le matériel du Parc d'Artillerie N°1 l'adjudant Chef  
 RUFFIN fut volontaire et se retrouva seul comme Chef  
 de détachement comprenant six canons et 80 hommes,  
 pratiquement sans armes (un fusil gas par conducteur)  
 Le 7 Juin sans instructions, sans ordres, il a pris  
 - T.S.V.P. -

Demande d'attribution de la Croix de Chevalier dans l'ordre du Mérite national

MINISTRE des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE  
 OFFICE NATIONAL des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE  
 Hôtel des Invalides - PARIS 7ème  
 ATTESTATION  
 Sous-Secrétariat  
 Léon TERREUX  
 Anciens Combattants et Victimes de la Résistance  
 Résistance Métropolitaine  
 RI/DO  
 Le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre,  
 Sur la demande de M. RUFFIN Robert  
 né le 27 août 1902 à COMPIÈGNE (Oise)  
 domicilié : 22, rue de Senlis à COMPIÈGNE (Oise)  
 Après avis de la Commission Départementale des Combattants  
 Volontaires de la Résistance,  
 Après avis du Préfet dudit département.  
 Vu le Procès-Verbal de la Commission Nationale des Combattants  
 Volontaires de la Résistance (séance du 15 mai 1963)  
 ATTESTE  
 que le temps de présence dans la Résistance, pris en considération  
 pour l'attribution du titre de Combattant Volontaire de la Résistance,  
 a été fixé comme suit :  
 Période du 5 mars 1944 au 6 juin 1944 -

Attestation de combattant volontaire de la résistance

- ATTESTATION -  
 Je soussigné ROUSSEL André, Nommé au grade de Commandant  
 sous le n° 2.723, certifie que Monsieur RUFFIN Robert, appartenant  
 22, rue de Senlis à ROYALLIEU, a appartenu aux F.F.I. du Secteur-N°1  
 de l'Oise.  
 Entré en service de renseignements le 1er Avril 1944 sous les  
 ordres du Capitaine LEBLANC, a fourni du 19 Avril au 31 Août 1944,  
 un compte-rendu journalier et sur la demande de son chef des rense-  
 gnements concernant les mouvements des troupes ennemies, leur nombre  
 régiments, leurs armements, leurs effectifs, etc ...  
 A la Libération, le 1er Septembre 1944, était désigné pour  
 organiser le harcèlement des troupes ennemies dans la région de Che-  
 naison qui n'a pu être réalisé par suite du manque d'armes, ce  
 dernier ne nous ont été remises que le 2 Septembre, elles pro-  
 venaient des patrouilles et du désarmement de certains gardes votés.  
 A pris part au nettoyage de la forêt de Compiègne infestée de  
 soldats allemands où il fut fait de nombreux prisonniers et ramené  
 au matériel.  
 A cessé toute activité le 1er Octobre 1944.  
 A rejoint le 1er Septembre un soir les patrouilles opérant dans  
 les bois de Pisseville, Chalosse, Font Clairon, région de Venette,  
 Arcy, La Favière, Rémy, Lachelle, Aiguivy. A remis en état de marche  
 un camion chargé de matériel d'habillement, d'équipement et  
 d'armement qu'il a ramené au hameau de Compiègne.  
 COMPIÈGNE, le 27 Octobre 1962  
 Vous en clos

Attestation de l'appartenance aux FFI (1-2)

O. C. M.  
 Certificat de participation à un mouvement de résistance  
 J'ai vu M. Ruffin Robert, né le 27 août 1902 à Compiègne, département de l'Oise, appartenant au mouvement de résistance des F.F.I. du Secteur N°1 de l'Oise, qui a participé à la libération de Compiègne le 27 septembre 1944.  
 A Paris, le 13 mai 1963  
 1942  
 1944

Attestation de l'appartenance aux FFI (2-2)

<https://yadvashem-france.org/les-justes-parmi-les-nations/les-justes-de-france/dossier-10342>

## Charles et Marie Monnier

**Année de nomination : 2004    Dossier n° 10342**

### M. Charles Monnier

Date de naissance : 28/04/1886

Date de décès : 19/01/1961

Profession : Garde Champêtre

Localité : Beauchamps Département : Somme Région : Picardie

### Mme Marie Monnier (née Duhamel)

Date de naissance : 28/12/1887

Date de décès : 14/10/1972

Profession : Mère au foyer

**Cérémonies de reconnaissance le 3 avril 2005:** à la mairie de Beauchamps (80770)

**Personnes sauvées : M. Jacques Wenig et Roger Wenig**

### L'histoire

Charles & Marie MONNIER Le couple Marie et Charles Monnier, sans enfants, résidait à Beauchamps (Somme). Charles était garde-champêtre. En 1938, ils avaient pris en nourrice Jacques Wenig, petit parisien de 2 ans et de santé fragile. En 1940, Les Monnier, partis sur la route de l'exode, avaient renvoyé Jacques chez ses parents qui venaient juste d'avoir un second fils, Roger. Leur père, Juif étranger, fut arrêté en mai 1941, interné à Pithiviers et en juillet 1942, déporté à Auschwitz d'où il eut la chance de revenir. Restée seule avec ses deux garçons, leur mère s'adressa à nouveau aux Monnier, rentrés chez eux entre temps. Le couple accepta de garder les deux enfants malgré la présence d'une garnison allemande dans le village et le fait qu'une partie de leur maison avait été réquisitionnée pour loger des soldats. Le couple vivait très modestement mais Charles réussissait toujours à obtenir de la farine, du sucre et du beurre pour nourrir «ses piots». Les garçons étaient présentés comme leurs petits-enfants alors que tous les habitants du village savaient pertinemment qu'ils n'avaient pas de descendants. Cette population fut solidaire. **En octobre 1943, Jacques partit rejoindre sa mère qui avait trouvé un travail de cuisinière près de Compiègne. Il fut placé dans une autre famille nourricière tandis que Roger resta auprès des Monnier jusqu'à la Libération.** Les Wenig furent réunis après le retour des camps du père mais malheureusement sa femme mourut en 1949, affectée par les épreuves de la guerre et les pertes dans sa famille. Les Monnier continuèrent à être les « grands-parents » des garçons ainsi que des enfants de M. Wenig remarié après le décès de sa première femme. Les Wenig ont rendu hommage à la bravoure et à la générosité de leurs sauveurs en apposant une plaque commémorative sur leur tombe en 1997.

*Le 9 août 2004, l'institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Marie et Charles Monnier le titre de Juste parmi les Nations.*



## COURRIER

**Sujet :**Re: Demande reconnaissance des Justes R & C Ruffin

**Date :**Thu, 24 May 2018 11:15:18 +0200

**De :**Jacques Wenig <wenig@mac.com>

**Pour :**Claude Ungar <ragnu@club-internet.fr>

*Concernant le projet de dossier que tu m'as soumis, voici quelques précisions ou observations:*

- J'ai une connaissance extrêmement limitée des membres de la famille de Robert et Charlotte Ruffin qui n'entretenaient pas de relations familiales suivies avec elle. Ma seule rencontre avec quelques membres de la famille de Charlotte s'est vraisemblablement produite le jour de son enterrement à Compiègne, je ne me souviens ni de leur nombre ni d'aucun d'entre eux. Idem pour Robert, je me souviens qu'il y avait un neveu avec son épouse et personne d'autre le jour de son enterrement; je n'ai jamais eu de relation avec eux pas plus que je me souviens que durant la guerre il ait reçu un quelconque membre de sa famille à Royallieu (où était localisé le fameux camp de Compiègne, leur domicile 22 rue de Senlis était à quelques centaines de mètres du camp). Je n'ai pas l'intention de faire des recherches généalogiques à leur sujet. Je te précise que Robert Ruffin me considérait comme son fils adoptif, m'avait légué par testament olographe ses biens avant son décès mais que, se méfiant de l'état d'esprit de sa dernière épouse, Louise Seren il lui avait demandé de cosigner ce testament ce qui a été une cause d'invalidation (selon de Code Civil) qui a donc hérité du patrimoine de Robert contrairement à sa volonté. Je ferai état de tout ceci dans ma note. **A mon sens il serait convenable que la Médaille de ces Justes soit remise au Mémorial du camp de Royallieu, en présence des autorités de l'Etat, civile et militaire, car Robert était un héros de la résistance qui a eu toutes les peines du monde à faire reconnaître son action; ce serait une magnifique reconnaissance posthume en lieu et place d'une famille qu'il n'a jamais fréquentée.***
- Il y a eu une erreur commise par mon épouse Thérèse qui a établi la demande de reconnaissance des Justes Charles et Marie Monnier en 2003-2004. **Je suis arrivé chez les Ruffin en décembre 1942 et non en octobre 1943 comme indiqué.** Je suis assez certain de cela car ma mère qui a été hospitalisée durant l'été 1942 à la Salpêtrière à Paris n'a pas pu rester à Paris durant aussi longtemps car c'était trop risqué après la raffle du Vel d'Hiv où quasiment tout le reste de famille y est passé. Elle a trouvé un poste de cuisinière dans une famille de Compiègne, les d'Angleterre, qui avaient pour amis les Ruffins chez qui je suis venu par suite de la demande que leur avait faite ma mère et leur intermédiaire amical auprès des Ruffins.*
- Il me reste à te faire parvenir les fiches d'état civil de Robert et Charlotte Ruffin que je vais demander dès aujourd'hui à la mairie de Compiègne. Je vais à cette occasion prévenir le maire de Compiègne de ma démarche car cette reconnaissance ne peut qu'attirer un vif intérêt de sa part, le tout en liaison avec le musée Mémorial du Camp.*
- Je te ferai parvenir en fin de journée mon témoignage relatant les faits. Tu sens bien qu'après avoir attendu, à mon corps défendant, aussi longtemps je souhaite maintenant aller vite.*

*Bien amicalement,  
Jacques*

Jacques Wenig  
24 av. de Suffren 75015 Paris-France  
[jacques@jwenig.net](mailto:jacques@jwenig.net)  
Tel +336 03 06 90 12